

Décision

Générale

modern

Décision n° 79-0479/PR/CG portant ouverture d'un, concours pour la nomination d'officiers de la FNS

n° 79-0479/PR/CG

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication
6 mai 1979

Numéro JO
n° 5 du 31/12/1979

Date du numéro
31 décembre 1979

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Un concours interne en vue de nommer deux officiers principaux à la Force nationale de Sécurité est ouvert pour compter du 1er mai 1979 dans les locaux de l'unité. Le concours est réservé aux officiers de 1re classe de la Force nationale de Sécurité. Les candidatures sont reçues personnellement par le commandant de la Force nationale de Sécurité. Elles devront être déposées pour le 20 avril 1979. La commission de surveillance est fixée comme suit : — Le secrétaire général du Gouvernement : président. — commandant de la ENS: vice-président. 2. — À compter de la même date, l'intendant militaire sourdois est institué en qualité d'ordonnateur délégué des dépenses l'Armée nationale. 3. — Le présent décret sera enregistré, publié et exécuté tout où besoin sera.